

## Accueil des réfugiés syriens en France (3):

*M. Dominique Blais, Préfet chargé de la mission de coordination pour l'accueil des réfugiés syriens et irakiens auprès du directeur général des étrangers en France a reçu le 27 janvier 2015 dernier les représentants des différentes associations humanitaires françaises chargées de l'accueil (UNHCR, France-Terre d'Asile, l'oeuvre d'Orient, Secours Catholique). Didier Destremau et May Abdulhak de l'Association d'Amitié France-Syrie étaient présents à cette réunion qui avait pour objectif de faire le point sur l'accueil des réfugiés syriens et irakiens.*

*Cette note fait suite à la précédente figurant sur le site de l'AFS :*

<http://www.francesyrie.org/fichiers/pdf/dispositif-franc-ais-de-l-asile.pdf>

<http://www.francesyrie.org/fichiers/rubriques/accueil-des-re-fugie-s-syriens-en-france-3-.pdf>

### Point de situation chiffré au 19 janvier 2015 :

#### ✓ Volet Syrien (programme des 500)

- Nombre de personnes arrivées.....**307**  
(Réinstallation : 115 et admission humanitaire : 113)

- Nombre de personnes en attente d'arrivée.....**199**  
(28 personnes sélectionnées pour lesquelles l'OIM est en train d'organiser le voyage mais dont la date n'est pas encore fixée, et 172 personnes sélectionnées au cours de la mission en Jordanie.)

- Nombre de personnes restant à sélectionner.....**0**  
(pour l'opération 500 au titre de l'année 2014)

#### ✓ Volet Syrien (visas au titre de l'asile, hors programme d'accueil des 500)

- Nombre de visas au titre de l'asile en 2014 (hors les 500) .....**712**

- Nombre de visas au titre de l'asile depuis le début du conflit.....**1.397**

- **Nombre de visas tous types confondus depuis le début du conflit.....31.000**

### I- Bilan 2014 du dispositif d'accueil des réfugiés syriens (Opération 500) :

Cette opération spéciale d'accueil de 500 réfugiés particulièrement vulnérables mise en œuvre par la DGEF du Ministère de l'Intérieur en 2014 a été exécutée à hauteur de 96% et sera achevée à 100% en février 2015.

Les procédures d'accompagnement social se sont améliorées depuis novembre 2014.

### Mesures d'accompagnement et le suivi social des familles :

Le dispositif dédié aux ressortissants syriens a pour principe la mobilisation de logements par des opérateurs chargés de la captation des logements auprès des bailleurs sociaux (principalement ADOMA et COALLIA), lesquels ont réalisé plus de 70% des réservations de logement fin janvier

- **Logement** : les opérateurs identifient un potentiel de logements disponibles ; une réunion est organisée par la préfecture de région ou de département afin de regrouper les principaux acteurs de l'accueil des réfugiés (services déconcentrés, OFII, ADOMA ou COALLIA) et les municipalités concernées ; le dispositif est organisé autour d'une arrivée d'un contingent de 30 à 35 personnes par ville, voire deux contingents en fonction des disponibilités des logement ;
- **Mesures d'accompagnement social** : des conventions entre le Ministère de l'Intérieur/DGEF et les principaux opérateurs auxquels il est fait appel, prévoient notamment le portage du bail locatif (bail glissant) et l'allocation d'une aide financière de subsistance pendant la période précédant l'ouverture des droits sociaux et un accompagnement social sur un an par un/une assistante sociale dédiée.

Une action en faveur de la mobilisation des villes pour l'accueil des réfugiés syriens a été initiée. Le Maire du chef lieu souhaite parfois que sa décision d'accueil soit partagée sur le département. Il convient de réussir l'équation entre l'acceptation des maires dans les quartiers de moindre tension et le département.

Une vingtaine de chefs lieux se sont mobilisés pour réaliser l'opération 2014. Le rôle et la place des villes moyennes qui peuvent offrir des conditions d'accueil à visage humain et d'insertion favorables est en hausse.

Des Cellules d'hébergement sont en cours de restructuration à laquelle doivent s'associer des grands opérateurs.

### **Dispositif pour les Droits sociaux :**

Le principe étant la désignation de référents dédiés à l'accueil et au traitement de l'ouverture des droits sociaux pour les réfugiés syriens dans chaque organisme et caisses locales compétentes.

- **Le rôle des Caisses d'allocation familiale (CAF)** : un rendez-vous auprès de la CAF est pris dans les meilleurs délais pour permettre une ouverture rapide des droits à RSA et des droits à allocation familiale pour les familles qui remplissent les conditions ; ce rendez-vous peut-être pris dès la reconnaissance du statut par l'OFPRA, pour les réfugiés syriens dès leur arrivée à l'aéroport.
- **Les autres caisses et services locaux** : les mêmes informations sont parallèlement adressées par l'OFII aux antennes territoriales des CPAM et de Pôle emploi qui ont procédé parallèlement à la désignation des référents pour le suivi de ces personnes ;
- **Les difficultés d'application** : des instructions spécifiques ont été adressées aux services territoriaux des caisses d'allocations familiales par leur autorités de tutelle afin de répondre aux éventuelles difficultés qui pourraient survenir dans l'examen des demandes faites par des ressortissants syriens dont la situation

administrative (ex. impossibilité de produire certaines pièces justificatives) nécessite des adaptations par rapport au droit commun.

### **L'Organisation du suivi de l'insertion sociale des réfugiés et de leur famille.**

**Principe :** les opérateurs conventionnés au niveau national pour l'accueil des ressortissants syriens dans le cadre de l'opération 500 assurent le suivi des personnes qui en bénéficient. Un comité de pilotage mis en place sous l'égide du préfet de département sera toutefois de nature à assurer une bonne coordination des acteurs.

**Dispositif :** - les opérateurs ADOMA et COALLIA assurent un suivi de l'ensemble des données relatives aux étapes clés du parcours d'insertion des familles (CAI, visites médicales, formation-stages linguistiques, ouverture des droits sociaux, scolarisation, logement pérenne, accès à l'emploi....) ; une synthèse nationale est établie. Une amélioration de l'organisation a pu être constatée.

En ce qui concerne le cas spécifique de la reconnaissance et l'échange en France des **permis de conduire syriens**. Ceux-ci peuvent être validés **par tout moyen de preuve** (Note du Préfet Blais à l'attention des réfugiés syriens et irakiens, échange permis de conduire en date du 19 janvier 2015).

Principaux points du bilan social : l'équivalence des diplômes de l'accès aux études universitaires.

## **II- Projection 2015 : reconduction probable de « l'Opération 500 » en 2015.**

### **Précision de Philippe Leclerc, Représentant du UNHCR en France :**

Trois millions deux cent mille réfugiés syriens sont enregistrés par le UNHCR. Ce chiffre pourrait atteindre quatre millions prochainement. Il s'agit du nombre le plus élevé de réfugiés enregistré par le HCR. La région est touchée par cet afflux massif des réfugiés, le financement des programmes humanitaires indispensables commence pose problème.

Un appel a été lancé auprès des pays occidentaux pour l'accueil de 130.000 réfugiés supplémentaires. 79.080 personnes ont pu être sécurisées.

On a enregistré le décès de plus de 3000 personnes tentant de rejoindre les côtes européennes sur des embarcations de fortune.

***Pour l'accès aux droits sociaux pour les ressortissants syriens accueillis au titre de l'asile : voir précédente note***

***<http://www.francesyrie.org/fichiers/rubriques/accueil-des-re-fugie-s-syriens-en-france-3-.pdf>***